



BON DE RESERVATION

		MONTANT HT	
STAND VEHICULES			
nombre de véhicules en exposition	<input type="text"/>	100 €/ht / m ²	
module de vente (comptoir + tabourets + oriflamme)	<input type="text"/>	400 €/ht	
surface	<input type="text"/> m ²		<input type="text"/>
STAND ACCESSOIRES / EQUIPEMENTS			
surface minimum 15 m ²	surface <input type="text"/> m ²	80 €/ht / m ²	
module de vente (comptoir + tabourets + oriflamme)	<input type="text"/>	400 €/ht	<input type="text"/>
PACK ELECTRIQUE comprenant :			
1 stand 10m ² équipé (+ module de vente + 2 véhicules piste électrique)			
quantité	<input type="text"/>	2500 €/ht	<input type="text"/> 0
STAND OCCASIONS			
prix : 25 €/par véhicule exposé			
quantité	<input type="text"/>		<input type="text"/> 0
<hr/>			
VEHICULES D'ESSAIS			
Tarif par véhicule	<input type="text"/> quantité	300 €/ht	<input type="text"/> 0
<hr/>			
OPTIONS SUPPLEMENTAIRES			
<input type="checkbox"/> Electricité (boîtier 3Kw)		200 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> E-mailing pré salon auprès de nos abonnés et inscrits salon 2010 (annonce d'une opération commerciale durant la manifestation sur fichier 2010)		400 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> Opération commerciale post salon (e-mailing auprès de tous les inscrits 2011)		400 €/ht	<input type="text"/> 0
Opération DVD (remis à l'entrée à chaque visiteur)			
<input type="checkbox"/> vidéo		500 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> catalogue gamme jusqu'à 5 modèles		300 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> catalogue gamme au delà de 5 modèles		600 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> Pack options comprenant : E Mailing pré/post salon + 2 spots publicitaires par jour sur le salon + DVD		1300 €/ht	<input type="text"/> 0
<input type="checkbox"/> Location boîtier carte bleue		150 €/ht	<input type="text"/> 0
			TOTAL HT
			<input type="text"/> 0
<hr/>			
Tous nos stands sont équipés de moquette au sol et d'un oriflamme à l'effigie de votre marque			
		TVA 19,6 %	<input type="text"/> 0
		TOTAL TTC	<input type="text"/> 0

ECHEANCES DE PAIEMENT : 50% à la commande et 50% avant l'ouverture du salon
les chèques devront être libellés à l'ordre de ROADMEDIA

SOCIETE _____ MARQUES _____
 CONTACT _____
 ADRESSE _____
 CP _____ VILLE _____
 TEL _____
 MAIL _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du salon du Scooter de paris.

Fait en 2 exemplaires à :

signature et cachet du client

signature et cachet de l'organisateur

BON DE RESERVATION A RENVoyer A : ROADMEDIA - SALON DU SCOOTER DE PARIS
 Courrier : 1 avenue des marguerites - 94389 - BONNEUIL SUR MARNE
 Mail : info@salonduscooter.fr / Fax : 01 43 77 76 79



REGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU SALON

1. ORGANISATION

L'événement SALON DU SCOOTER DE PARIS et les 12èmes CITYDAYS Le Salon d'Essais du 2 Roues urbain sont organisés la SARL de Presse ROADMEDIA sise 1, Avenue des Marguerites 94380 Bonneuil sur Marne - 503 133 134 00018 - RCS CRETEIL.

2. ENTREES DES VISITEURS

Les entrées des visiteurs sont gratuites et se font par **pré-inscription obligatoire** sur le site officiel : www.salonduscooter.fr

Le centre d'essai de scooters se trouve devant l'entrée du salon.

La participation des visiteurs à ces essais demande également une pré-inscription obligatoire, sur le site officiel.

3. DATES, LIEU ET HEURES D'OUVERTURES DU SALON

Dates : vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 mars 2011

Lieu : LA PALMERAIE - 20, Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

Horaires d'ouvertures : Exposants de 09h00 à 19h00 et visiteurs de 10h00 à 19h00 vendredi et samedi, jusqu'à 18h00 le dimanche

Essais : de 10h à 18 h00 les 3 jours

Inauguration : Le vendredi matin à 09h00.

Soirée VIP : Le vendredi soir de 19h00 à 21h00.

4. INSTALLATION ET DEMONTAGE DES STANDS

Montage : Du mercredi 10h00 au jeudi 18h00

Démontage : Le dimanche soir de 18h00 à 23h00.

5. NOMENCLATURE

L'organisateur détermine les catégories d'exposants et établit la nomenclature des services présentés.

Il établit un plan de la manifestation en effectuant la répartition des emplacements au mieux des désirs exprimés par chaque exposant.

6. CAHIER DES CHARGES

Afin de donner un cachet original à ce salon et afin de réduire les frais supplémentaires pour la création d'un stand, la seule identification autorisée est un kakemono de 2 mètres de hauteur sur 1 de large.

L'exposant prévoira des spots sur pied pour mettre en valeur ses produits.

L'organisateur met à disposition des exposants des boîtiers électriques de différentes puissances.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire toutes décorations qui s'écarteraient des dispositions générales.

Toute publicité lumineuse ou sonore est interdite sur les stands.

La distribution des tracts ou catalogues par les exposants ne peut se faire que sur leur stand.

La tenue des stands doit être parfaite (pas de carton ou papier d'emballage apparent).

7. PRODUITS ADMIS AU SALON

Les véhicules d'exposition sont livrés sans carburant et avec leur batterie débranchée.

L'enceinte du salon étant un lieu d'exception, il n'y a pas de cloisons autour des stands.

La surface des stands est matérialisée au sol par de la moquette.

Les produits exposés à l'intérieur de ce salon sont exclusivement des scooters et équipements ou services associés.

8. DEVOIRS DE L'EXPOSANT

Le nettoyage de chaque stand doit être fait par les soins de l'exposant pendant toute la durée du salon.

Une personne habilitée par l'exposant doit être présente en permanence sur le stand pour accueillir et répondre aux questions des visiteurs.

9. DROIT A L'IMAGE

L'exposant est informé que l'organisateur pourra réaliser des films et/ou des photographies sur site pendant le salon qui pourront être utilisés

Pour la promotion de cette manifestation sur tous supports (papier, télévision, internet,...).

10. CONCURRENCE DELOYALE

L'exposant s'interdit pendant toute la durée du salon de se livrer à des actes de concurrence déloyale, en dehors de son stand, pouvant donner lieu à un détournement à son profit des visiteurs du salon.

11. SOUS LOCATION

L'exposant ne peut héberger, céder, sous louer, exposer ou partager à titre onéreux ou gratuit, toute ou partie de son stand à une autre société. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des sociétés ou structures non exposantes.

11. ASSURANCE

La Palmeraie possède une assurance responsabilité civile pour les risques inhérents aux structures de l'enceinte et l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour les risques propres au salon. Toutefois l'exposant devra souscrire une assurance pour les Dommages aux biens, couvrant les pertes, vols ou bris quelconques des produits et matériels exposés.

12. SECURITE

Des agents de sécurité seront présents les nuits du jeudi 24 au vendredi 25, puis du vendredi 25 au samedi 26 et du samedi 26 au dimanche 27 mars 2011.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du salon et l'accès des animaux est totalement interdit même tenus en laisse ou portés dans les bras.